



# C'EST LE MOMENT D'...



**N°34 - AVRIL 2025**

## ... AIDER VOS SALARIÉS À SE LOGER

### Quel sont les règles relatives au logement fourni par l'employeur ?

#### **Il ne s'agit pas d'un avantage en nature si :**

- le logement est fourni en vertu d'un bail d'habitation

#### **Il s'agit d'un avantage en nature si :**

- l'employeur fournit un logement gratuit
- ou bien s'il demande au salarié une indemnité minime
- Il s'agit alors d'un élément du salaire à inclure dans le montant de la rémunération du salarié
- L'avantage doit être évalué et sa valeur sera déduite du salaire
- L'avantage sera pris en compte pour le calcul des congés payés, des indemnités de rupture, des assiettes de cotisations

*Les Conventions collectives, ou à défaut le code du travail, fixent les règles d'évaluation des montants.*

*Se rapprocher de son service comptable*

### Quelles sont les principales règles en termes d'hygiène & sécurité ?

- Locaux à usage industriel ou commercial interdits
- Surface habitable : au moins 6 m<sup>2</sup> et 15 m<sup>3</sup> / personne et 1,90 m sous plafond
- **Maintien d'un état de propreté et d'hygiène constant**
- Equipements obligatoires : aération, fenêtres, installations électriques, literie, lavabo, douches, WC .....
- Le salarié peut clore le logement et y accéder librement
- Dortoir : 6 personnes max / pièce, de même sexe, pas de lits superposés, distance 80 cm entre les lits, 1 chambre par couple
- Des règles spécifiques existent pour les salariés agricoles (code rural), certaines dérogations peuvent être accordées

*Tout hébergement à visée collective, hors cadre familial, doit être déclaré en Préfecture et auprès de l'Inspection du travail.*

*Le non-respect de ces règles expose à des sanctions pénales ou administratives.*



## Des offres de logement :

### ☛ Dispositif 'Fais comme chez toi'

L'agence immobilière sociale Soliha a créé le dispositif ' Fais comme chez toi' pour répondre au besoin en logement des alternants et saisonniers. Via l'agence, sur tout le département, des propriétaires mettent à disposition des chambres ou petits studios pour vos saisonniers à un tarif raisonnable (environ 300 €)

Le salarié fait sa demande en ligne :  
<https://faiscommechez.toit.fr>

Il doit être muni de son contrat de travail ou d'une promesse d'embauche.

Cette démarche est gratuite pour lui.

Un contact si nécessaire : Tiphaine Robedat  
[t.robedat@soliha.fr](mailto:t.robedat@soliha.fr)

### ☛ La Maison des saisonniers de St Cyr Lapopie

Ouverture au cœur du village en avril / mai 2025 de la maison des saisonniers qui compte 10 logements. (4 studios indépendants, 1 T 2, 1 logement avec 3 chambres en colocation, 1 grande chambre en colocation et un espace extérieur en commun).

Les employeurs de saisonniers doivent s'adresser à la mairie : [mairiestcyrqlapopie@wanadoo.fr](mailto:mairiestcyrqlapopie@wanadoo.fr)

### ☛ Action Logement

Action Logement soutient les entreprises du secteur agricole et l'emploi de leurs saisonniers en proposant une aide d'un montant pouvant atteindre 600 € pour participer à leurs frais d'hébergement.

<https://www.actionlogement.fr/aide-logement-gratuite-saisonniers-agricoles>

### ☛ La Maison Intergénérationnelle de Thégra ' Les trois ruisseaux'

Dix petits logements accueillent du personnel saisonnier avec un loyer modéré dans les étages, le rez-de-chaussée est occupé par des personnes âgées.

contact : 05 65 38 78 15

### ☛ Résidences Habitat Jeunes (de 18 à 30 ans en activité)

Figeac : Les Soleilhos  
05 65 38 62 75  
[rhj.admission@anras.fr](mailto:rhj.admission@anras.fr)

Cahors : Habitat Jeunes en Quercy  
05 65 35 29 32  
[afjq46@yahoo.fr](mailto:afjq46@yahoo.fr)

Cahors : Lot pour Toits  
résidence Jean Jaurès  
05 65 35 64 71  
[contact@lotpourtoits.fr](mailto:contact@lotpourtoits.fr)

### ☛ Gîtes de France location selon disponibilité

<https://www.gites-de-france-lot.fr/>  
05 33 09 27 37 [reservation@gites-de-france-lot.fr](mailto:reservation@gites-de-france-lot.fr)

**... VOTRE AVIS NOUS INTÉRESSE**

Répondez à l'enquête : <https://shorturl.at/uG5jH>

# VOS PARTENAIRES DE L'EMPLOI

AVRIL 2025

PARTENAIRES	LOGO CLIQUABLE	SPÉCIFICITÉS	NOM DU CONTACT	TÉLÉPHONE / MAIL
ANEFA Lot		Gestion de la plateforme de mise en relation entre employeurs et salariés agricoles : <a href="http://agriculture-recrute.org">agriculture-recrute.org</a>	Barbara Béarn	05 65 23 22 15 / 07 57 43 07 35 anefa-lot@anefa.org
Cap Emploi		Accompagnement vers et dans l'emploi des personnes en situation de handicap	Léa LOUBRADOU Sylvain GOUZOU	05 65 23 20 20 / 06 80 84 59 76 l.loubradou@capemploi46.com s.gouzou@capemploi46.com
CCI Appui RH		Aide à la gestion du personnel, diagnostic RH,	Mandy Magnabosco	05 65 20 48 66 mandy.magnabosco@lot.cci.fr
Lot, Terres de Saisons		Accompagnement des Employeurs et des Saisonniers	Mickaël NEVEU	07 66 75 54 46 contact@terres-de-saisons.fr
La Région Occitanie SDTEC		Suivi et mise en oeuvre dans le Lot des politiques Emploi, Formation et Compétences	Virginie FAURE-BRAC	05 61 39 69 69 virginie.faure-brac@laregion.fr
DDETSPP		Renseignements, Droit du travail Entreprises, Insertion Professionnelle, Emploi et Développement des Compétences		0 806 000 126 ddetspp-sct@lot.gouv.fr  ddetspp-see@lot.gouv.fr 05 65 20 56 18
Mission Locale		Accompagnement global des jeunes 16-25 ans / Appui aux entreprises, promotion de profils	Benoît DORIAN	05 65 20 42 60 06 21 90 01 34 b.dorian@ml46.fr
France Travail		Mise en relation Entreprises et demandeurs d'emploi	Adeline TREMOUILLE	05 65 27 07 33 entreprise.souillac@pole-emploi.net
Sous-Préfecture de Gourdon		Pôle développement local	Carole DUPUY	05 65 41 78 24 carole.dupuy@lot.gouv.fr

... VOTRE AVIS NOUS INTÉRESSE

Répondez à l'enquête : <https://shorturl.at/uG5jH>